

Communiqué du président de la Chambre d'agriculture du Gers

Copie de la lettre ouverte de Lionel Candelon Bonnemaïson au ministre en charge de l'énergie



Communiqué du président de la Chambre d'agriculture du Gers

Monsieur le Ministre,

Après des mois de tractations et de tergiversations pour réformer le soutien au développement du photovoltaïque sur bâtiment, après une tentative hasardeuse de prendre à revers les porteurs actuels de projets et toute une filière en appliquant une rétroactivité aux décisions de révision, vous avez donné votre feu vert pour un nouvel arrêté¹ venant modifier profondément la manière dont l'Etat vient soutenir les petites et moyennes installations solaires sur toitures, hangars et ombrières.

Première mauvaise nouvelle, nous avons constaté qu'au contraire des discours publics en faveur du développement agricole et rural et du déploiement équilibré des ENR dans tous les territoires, la révision actée signe un désengagement clair et net vis-à-vis des petits porteurs de projets, concentrant les projets de demain aux mains majoritaires des grands investisseurs.

Deuxième mauvaise nouvelle : pour pouvoir désormais déposer une demande de raccordement et développer son projet, il est dorénavant obligatoire de constituer, au profit de l'Etat, 10 000€ de Garantie Financière d'Exécution. **Pire encore : si un agriculteur ne va pas au bout de son projet de bâtiment solarisé pour des raisons indépendantes de sa bonne volonté, l'Etat empochera les fonds.**

L'arbitrage au fond concerne avant tout un sujet d'économie énergétique, et s'adresse à la trajectoire de développement de cette nouvelle économie que prévoit l'Etat français à ce sujet :

- Soit le gouvernement fait des ponts d'or aux seuls grands opérateurs,
- Soit il accepte, moyennant des règles adaptées, de donner accès aux projets aux petits porteurs d'investissement solaires que sont les TPE, PME, dont les agriculteurs, artisans, commerçants, entreprises rurales, agriculteurs.

Nous concernant il en va de la crédibilité de l'action et de la parole de l'Etat vis-à-vis de l'agriculture. La loi d'accélération des énergies renouvelables a été une étape, avec ses espoirs, ses ambitions et ses imperfections, mais l'essentiel est maintenant de joindre la parole aux actes en termes de partage réel de la valeur. **Vous pouvez commencer dès à présent en évitant de barrer la route aux petits porteurs d'investissement avec une règle aveugle et irrecevable.**

Monsieur le Ministre, nous comptons sur votre réactivité pour trouver des solutions le plus rapidement possible.

Le président de la Chambre d'agriculture du Gers

Lionel CANDELON BONNEMAISON